

Les Infos de Base

mercredi 22 juin 2005
volume 8, numéro 25
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 25 du 22 juin 2005. Les modifications apportées par L.Q. 2005, c. 21, 26 et entrées en vigueur au 22 juin 2005 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 25 du 22 juin 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 24 du 18 juin 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 juillet 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 21 mai 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'administration publique,
L.R.Q., c. **A-6.01**, a. 64.

Loi sur Services Québec, L.Q. 2004, c. 30, a. 51.

Loi sur l'assurance médicaments,
L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 23, 26.

Taux d'ajustement et montants modifiés de la prime annuelle et de la franchise, Avis, (2005) 137 *G.O.* 1, 547.

Code de procédure civile, L.R.Q., c. **C-25**, a. 464.

Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 26, a. 1.

Code de procédure pénale, L.R.Q., c. **C-25.1**, a. 195.

Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 26, a. 2.

Loi sur les cours municipales, L.R.Q., c. **C-72.01**, a. 79.

Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 26, a. 3.

Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, L.R.Q., c. **M-25.01**, a. 11.

Loi sur Services Québec, L.Q. 2004, c. 30, a. 53.

Loi sur la Régie des installations olympiques, L.R.Q., c. **R-7**, a. 23.3.

Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques, L.Q. 2005, c. 21, a. 1.

Loi sur Services Québec, L.Q. **2004**, c. **30**.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Entrée en vigueur des articles 4-18, 37, 45-49, 51, 53-56, 59.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Décret concernant la rémunération et les avantages sociaux des juges municipaux, [R.R.Q., c. **C-19**, r. 1.3], modifié;

Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducatrices et psychoéducatrices du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 540-2005 du 08-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2821], nouveau;

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des chiropraticiens, [R.R.Q., c. C-26, D. 541-2005 du 08-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2825], nouveau;

Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 44, abrogé;

Décision concernant la délimitation des unités de gestion des animaux à fourrure, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.1.2.2], ann. III, V, VI, VII;

Décret concernant le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges des cours municipales placées sous l'autorité d'un juge-président, ainsi que la rémunération additionnelle attachée à la fonction de juge-président et de juge-président adjoint, [R.R.Q., c. **C-72.01**, r. 2], modifié;

Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 1.02], aa. 12, 16.1, 16.2;

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2005-2006, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 0.0001], nouveau;

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], a. 89;

Décret concernant la suspension de la délivrance de licences de bingo et de licences de gestionnaire de salle de bingo, [R.R.Q., c. **L-6**, D. 531-2005 du 08-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2817], nouveau;

Règlement sur le fonds de roulement du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 22.1], aa. 2, 3, 7, 8;

Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8319 du 09-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2886], nouveau;

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration de l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8320 du 09-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2890], nouveau;

Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8323 du 13-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2891], nouveau;

Règlement des producteurs de bois de l'Estrie sur la contribution pour l'application des règlements de péréquation, d'exclusivité et de contingentement, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.12], abrogé;

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.3], aa. 1, 16.12-16.16, 17;

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 4.01.1], intitulé de la section I, aa. 1, 10, 11;

Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 5.2], aa. 1.2, 20.1-20.6;

Décret concernant les frais de fonction du juge en chef, du juge en chef associé, des juges en chef adjoints, des juges coordonnateurs, des juges coordonnateurs adjoints, du juge responsable à plein temps du perfectionnement et des autres juges de la Cour du Québec, [R.R.Q., c. **T-16**, D. 515-2005 du 01-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2909], nouveau;

Décret concernant les dépenses de fonction du juge en chef, du juge en chef associé, des juges en chef adjoints, des juges coordonnateurs, des juges coordonnateurs adjoints et des autres juges de la Cour du Québec, [R.R.Q., c. T-16, r. 4.3.2], abrogé;

Décret concernant le traitement des juges de la Cour du Québec ainsi que la rémunération additionnelle attachée à la fonction de juge en chef, de juge en chef associé, de juge en chef adjoint, de juge coordonnateur ou de juge coordonnateur adjoint de cette cour, [R.R.Q., c. T-16, r. 15], nouveau;

Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2005-09 du 07-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2851], nouveau;

Règlement 52-110 sur le comité de vérification, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2005-10 du 07-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2857], nouveau;

Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2005-11 du 07-06-05, (2005) 137 G.O. 2, 2871], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.